# En deux mois, quatre prisonniers politiques morts en détention en Guinée [Human Rights Watch]

écrit par GuineePolitique© | 17 mars 2021

---

**Politique**

---

**Depuis novembre 2020, quatre partisans présumés de l'opposition politique sont décédés après avoir été emprisonnés**

Quatre hommes détenus en tant que partisans présumés de l'opposition politique en Guinée sont décédés entre novembre 2020 et janvier 2021, a déclaré aujourd'hui Human Rights Watch. Les quatre hommes faisaient partie des centaines de partisans ou sympathisants présumés de l'opposition arrêtés lors du référendum de mars 2020 et de l'élection présidentielle d'octobre 2020.

Les autorités guinéennes ont imputé ces décès à des maladies ou à des causes naturelles, mais des membres des familles des victimes, leurs avocats et des militants des droits humains

ont déclaré que les quatre personnes étaient mortes à la suite de torture ou d'autres mauvais traitements, notamment de mauvaises conditions de détention et du manque d'accès à des soins médicaux adéquats pour de graves problèmes de santé. Le gouvernement guinéen devrait garantir une enquête approfondie, indépendante et transparente sur les circonstances de ces décès.

« *Ces décès dans des circonstances suspectes soulèvent de graves préoccupations et devraient faire l'objet d'une enquête rapide et approfondie* », a déclaré Ilaria Allegrozzi, chercheuse senior sur l'Afrique centrale à Human Rights Watch. « *Les autorités devraient établir la cause de ces décès, fournir tous les détails pertinents aux familles et poursuivre de manière appropriée tout individu responsable d'actes répréhensibles.* »

Entre le 21 janvier et le 7 février 2021, Human Rights Watch s'est entretenu par téléphone avec neuf membres des familles des victimes, une voisine de l'une d'entre elles, quatre avocats et trois membres d'organisations guinéennes de défense des droits humains. L'organisation a également examiné six photographies révélant des lésions sur le corps de l'une des victimes. Human Rights Watch a écrit au ministre guinéen de la Justice, Mory Doumbouya, le 5 mars, pour partager ses conclusions et demander des informations relatives à des questions spécifiques, mais n'avait pas reçu de réponse au moment de la publication de ce communiqué.

Roger Bamba, âgé de 40 ans, membre du conseil des jeunes de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG), le principal parti d'opposition du pays, est décédé le 17 décembre. Le porte-parole du ministre de la Justice a déclaré que la cause de la mort était une cirrhose du foie, mais l'épouse de Bamba a accusé le gouvernement de « *crime d'État* », affirmant que Bamba n'avait pas reçu les soins médicaux adéquats après être tombé malade pendant sa détention.

Ibrahima Sow, âgé de 62 ans, est décédé un mois plus tôt, le 16 novembre. Les autorités guinéennes ont déclaré que sa mort était liée à un diabète, mais sa famille affirme qu'il est décédé des suites de sa torture en détention.

Le 5 décembre, Lamarana Diallo est décédé à l'âge de 22 ans au domicile de sa sœur, le jour de sa remise en liberté de la Maison centrale de Conakry. Des membres de sa famille et un témoin ont assuré que les gardiens de prison avaient ramené Diallo chez lui dans un état de santé déplorable et qu'il était mort des suites de sa torture en détention, une accusation rejetée par le gouvernement.

Oury Barry, 21 ans, est décédé le 16 janvier. Sa famille et son avocat ont déclaré que sa mort était survenue dans sa cellule et qu'il n'avait pas reçu de soins médicaux appropriés pour les mauvais traitements et la maladie dont il avait souffert en détention, mais les autorités ont soutenu qu'il était mort à l'hôpital de « *causes naturelles* ».

Quatre proches de trois des victimes ont déclaré à Human Rights Watch avoir été menacés par les autorités pour leur dénonciation des abus que ces trois hommes auraient subis derrière les barreaux. « *Depuis que nous avons dit aux médias que mon père avait été torturé en prison, les autorités et les forces de sécurité sont à nos trousses* », a confié l'un des proches de Sow. « *Des hommes en tenue civile sont venus dans notre quartier poser des questions sur moi et ma famille. Mon frère a quitté le pays de crainte d'être arrêté. J'ai reçu des appels anonymes me demandant de rencontrer un colonel concernant le cas de mon père. J'ai peur.* »

Les quatre hommes se trouvaient tous en détention provisoire à la Maison centrale de Conakry, notoire pour ses mauvaises conditions d'incarcération et sa surpopulation : conçue pour 300 détenus, elle en accueille actuellement plus de 1 500.

« *La surpopulation est un grave problème dans nos centres de*

*détention* », a déclaré à Human Rights Watch l'avocat guinéen des droits humains Thierno Souleymane Baldé. « *Elle est causée, entre autres, par le recours généralisé à la détention provisoire. On estime que 60% des prisonniers en Guinée font l'objet d'une détention provisoire prolongée.* »

La principale prison de Conakry regorge de centaines de membres de l'opposition et de sympathisants arrêtés par les forces de sécurité au moment de la tenue du référendum constitutionnel de mars 2020 et des élections présidentielles d'octobre 2020. « *Les gens sont entassés dans des conditions inhumaines et la hausse du nombre de morts est une conséquence prévisible* », a constaté un avocat guinéen des droits humains représentant plusieurs détenus politiques.

Selon les médias guinéens, le 7 février, Mamadou Aliou Diaby, un détenu sourd et muet de la Maison centrale de Conakry, avait été retrouvé pendu, un drap noué autour du coup, et le 31 janvier, le corps de la cheffe cuisinière de la Maison centrale de Conakry, Mamadou Hawa Baldé, a été retrouvé sans vie dans un débarras de la prison. Les autorités ont promis de procéder à son autopsie pour établir les circonstances de sa mort, mais toujours selon les médias, Baldé fut inhumée le 1er février sans que ce fût le cas. Les autorités n'ont pas fait de déclaration publique au sujet de la mort de Diaby.

Human Rights Watch documente depuis des années les mauvaises conditions de détention à travers toute la Guinée, ainsi que les arrestations arbitraires, détentions, poursuites judiciaires, meurtres, disparitions forcées, menaces, harcèlement et intimidation dont sont victimes opposants et critiques du gouvernement.

Le 19 janvier, l'ambassade des États-Unis en Guinée s'est dite préoccupée par « *les retards pris par les garanties de procédure régulière et le ciblage de l'opposition politique par le gouvernement* », déclarant que la mort en détention de membres de l'opposition « *remettait en question l'attachement*

*de la Guinée à l'état de droit* ». Le 21 janvier, l'Union européenne a exhorté les autorités à ouvrir des enquêtes sur la mort d'opposants politiques en détention et à rendre justice. Cet appel a été réitéré le 27 janvier par le ministre français des Affaires étrangères, qui a demandé aux autorités guinéennes de « *faire la lumière* » sur les décès survenus en détention, agitant la menace de « *mesures* » à l'encontre de Conakry.

Le 8 février, des membres de l'Organisation guinéenne des droits de l'homme (OGDH) se sont vus refuser l'accès à la Maison centrale de Conakry. « *Les autorités pénitentiaires ont dit qu'une autorisation était nécessaire, mais les détenus ont le droit de recevoir des visites* », a rappelé un représentant de l'OGDH à Human Rights Watch.

En vertu du droit national et international, notamment les Lignes directrices sur les conditions d'arrestation, de garde à vue et de détention provisoire en Afrique de 2014 (« Lignes directrices Luanda »), adoptée par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, les autorités guinéennes sont tenues de fournir aux détenus les mêmes soins de santé qu'aux personnes en liberté et, selon les normes internationales, la détention provisoire ne devrait être utilisée qu'en dernier recours. En vertu du droit international des droits humains, les autorités guinéennes ont l'obligation de mener une enquête crédible, approfondie et indépendante et de rendre compte de tout décès survenu en détention. Elle devrait identifier toute personne responsable si le décès était dû à une négligence ou à une action illégale et devrait conduire à des poursuites. L'absence d'enquêtes et de poursuites contre les responsables constituerait une violation des obligations de la Guinée de protéger les personnes contre la privation arbitraire de la vie et de fournir un recours utile.

Human Rights Watch a appelé l'ONU et l'Union africaine, y compris le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture

et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et le Rapporteur spécial de l'UA sur les prisons et les conditions de détention, à fournir une assistance technique et autre dans le cadre de l'enquête guinéenne, ou de mener leurs propres enquêtes si les autorités guinéennes n'agissent pas.

« *La mort en détention de quatre prisonniers politiques en seulement deux mois montre que la santé et la sécurité des prisonniers sont gravement menacées en Guinée* », a conclu Ilaria Allegrozzi. « *Les autorités guinéennes, avec le soutien de partenaires internationaux, devraient enquêter de toute urgence sur les décès récents de prisonniers et remettre en liberté tous ceux qui sont détenus uniquement pour avoir exercé leurs droits garantis par la Constitution à manifestement pacifiquement et à s'exprimer politiquement.* »

**Pour lire des informations plus approfondies et des témoignages, veuillez consulter la section ci-dessous.**

**Ibrahima Sow**

Ibrahima Sow, un commerçant âgé de 62 ans, est décédé le 16 novembre à l'Hôpital Ignace Deen de Conakry, à la suite de son transfert depuis la Maison centrale de Conakry. Selon sa famille, il avait été arrêté le 24 octobre à son domicile du quartier Haifa Minière par des gendarmes qui l'accusaient d'appartenir à l'opposition politique.

L'arrestation a eu lieu le jour même où le président sortant Alpha Condé a été confirmé par la commission électorale guinéenne comme étant le vainqueur de l'élection présidentielle, sur fond de troubles publics dans plusieurs quartiers de Conakry, dont celui de Haifa Minière, où les partisans de l'opposition se sont livrés à des affrontements avec ceux du parti au pouvoir et les forces de sécurité.

Accusé de « *rassemblement violent et illégal* », Sow a été transféré le 25 octobre d'un poste de gendarmerie à la Maison

centrale de Conakry, selon les membres de sa famille.

Après sa mort, le porte-parole du ministre guinéen de la Justice a déclaré dans un communiqué que Sow avait été testé positif au Covid-19 à son arrivée à la Maison centrale de Conakry. Le porte-parole a ajouté que Sow y avait été soigné au centre de santé pour les malades du coronavirus jusqu'à son rétablissement le 13 novembre, lorsqu'il a été ramené dans sa cellule. Selon le porte-parole, l'état de santé de Sow était surveillé par les médecins de la prison qui ont décidé de le transférer le 14 novembre à l'Hôpital Ignace Deen, où il a succombé à un diabète deux jours plus tard.

Cependant, quatre membres de la famille de Sow, ainsi que des organisations guinéennes de défense des droits humains et Amnesty International, affirment que la mort de Sow a été causée par des actes de torture ou des mauvais traitements subis en détention.

La fille de Sow, âgée de 32 ans, a confirmé que son père était atteint du Covid-19, pour lequel il avait été soigné au centre de santé de la prison. Mais selon elle également, celui-ci présentait de graves lésions indiquant des maltraitances et des actes de torture infligés la veille de sa mort :

> *Je suis allée à la Maison centrale pour rendre visite à mon père et lui apporter de la nourriture. Il était en bonne santé. La veille de sa mort, j'y suis retournée et j'ai été choquée de le trouver dans un état catastrophique. Il ne pouvait pas parler ; il ne pouvait ni bouger ni se lever. Ses bras étaient couverts de lésions, comme des brûlures. J'ai immédiatement appelé le médecin de la prison et lui ai demandé de faire quelque chose. Il a décidé de le transférer à l'Hôpital Ignace Deen. Je suis restée avec mon père jusqu'à son décès le lendemain vers 23 heures, à l'hôpital. Mon père n'a jamais souffert de diabète. Je ne sais pas pourquoi le médecin et les autorités ont dit qu'il était mort du diabète. Je pense que mon père a été torturé en détention.*

Un médecin légiste qui a analysé six photographies des blessures sur les bras de Sow a déclaré qu'il avait observé « *un ensemble de lésions qui semblent linéaires, parallèles les unes aux autres, et avec des cloques* », suggérant selon lui des brûlures.

**Lamarana Diallo**

Lamarana Diallo, un chauffeur âgé de 22 ans, est décédé le 4 décembre, le jour même de sa remise en liberté de la Maison centrale de Conakry. Il avait été arrêté le 2 avril dans le quartier de Wanindara, à Conakry, lors des troubles ayant suivi le référendum controversé du 22 mars, mais était disparu depuis, selon des membres de sa famille qui se sont entretenus avec les médias et Amnesty International.

Les membres de la famille de Diallo ont déclaré aux médias que des gardiens de prison l'avaient ramené au domicile de sa sœur dans le quartier de Wanindara, à Conakry, le 4 décembre, expliquant qu'il venait juste d'être libéré de la Maison centrale. Des proches ont déclaré que Diallo était en très mauvaise santé, qu'il présentait des lésions sur tout le corps et que manquaient certaines de ses dents de devant. Une information confirmée à Human Rights Watch par une femme de 29 ans qui a aidé Diallo à son arrivée au domicile de sa sœur :

> *J'étais dans la rue quand j'ai vu deux gardiens de prison avec Diallo. L'un d'entre eux posait des questions sur la sœur de Diallo. J'ai proposé mon aide parce que je connais la sœur de Diallo. C'est une commerçante, comme moi. Nous vendons tous les deux nos produits sur le même marché. La sœur me disait que son frère, que j'avais vu une fois, avait disparu depuis son arrestation. […] J'ai dit aux gardiens où était la sœur. Quand j'ai regardé Diallo, j'ai été surpris de voir qu'il pouvait à peine marcher et parler. Il avait l'air extrêmement fatigué et ses dents de devant avaient disparu. Les gardiens ont escorté Diallo chez sa sœur qui l'a ramené à la maison. J'y suis allée pour aider, parce que Diallo avait*

> *l'air vraiment malade. Sa sœur et moi l'avons lavé et essayé de l'aider, tandis que le frère de Diallo appelait un médecin. Son corps était couvert de blessures ; sa main gauche paralysée. Il avait besoin d'aide pour se lever. Il nous a dit que les gardiens de prison l'avaient passé à tabac. « Ils m'ont frappé, mais je n'ai rien fait », a-t-il dit. La sœur de Diallo pleurait. Lorsque le médecin est arrivé vers 21 heures, je suis rentré chez moi. La sœur de Diallo m'a appelé après minuit pour m'informer que Diallo était décédé.*

Selon les médias locaux, le corps de Diallo a été inhumé le 5 décembre au cimetière de Wanindara.

**Roger Bamba**

Membre éminent de l'UFDG, le principal parti d'opposition guinéen, et assistant parlementaire, Roger Bamba est décédé à l'Hôpital Ignace Deen de Conakry, où il avait été transféré de la Maison centrale de Conakry aux premières heures du 17 décembre.

Selon le porte-parole du ministre guinéen de la Justice, Bamba aurait succombé à « *une cirrhose du foie* ». Mais des membres de sa famille, des amis proches, des avocats et des membres de l'UFDG ont déclaré à Human Rights Watch que Bamba ne souffrait pas de cirrhose préalablement à son arrestation, estimant qu'il s'était vu refuser des soins de santé indispensables en détention. Le président de l'UFDG, Cellou Diallo, a également corroboré cette absence de soins.

L'épouse de Bamba a déclaré à Human Rights Watch :

> *Mon mari était en bonne santé avant son arrestation. Je lui ai rendu visite en prison et il était en bonne santé. Il m'a appelé de là vers 20 heures, en disant : « Je suis malade. » Je suis allé à l'hôpital et pouvais à peine le reconnaître. Il avait changé, son visage et son corps avaient changé. Son*

> *ventre était enflé. J'étais sous le choc. Le médecin a dit qu'il avait besoin d'une transfusion sanguine. Je suis allé chercher le sang et suis rentrée à l'hôpital vers 22 heures avec [le sang]. Le médecin a dit qu'il devait attendre avant de procéder à la transfusion. Roger souffrait vraiment. J'étais à côté de lui. Il m'a dit qu'il ne pouvait pas respirer. Il est mort après minuit.*

Selon deux membres de l'UFDG et deux de ses proches, Bamba avait été arrêté en septembre par des policiers au bureau du Secrétaire général de l'Assemblée nationale guinéenne, à la suite d'un échange de messages avec un membre du parti au pouvoir. Accusé de « *produire, diffuser et rendre disponibles des déclarations susceptibles de causer des troubles à l'ordre public et à la sécurité* », il avait été détenu au commissariat de police judiciaire de Conakry pendant une journée avant d'être transféré à la Maison centrale.

Le 22 décembre, sa famille et ses avocats ont écrit au président du Tribunal de première instance de Dixinn pour demander qu'une autopsie soit pratiquée afin d'établir les circonstances du décès de Bamba. Le 28 décembre, cependant, la famille et les avocats ont retiré cette demande.

« *Lorsqu'un représentant du ministre de la Justice déclare publiquement et dit aux médias que Bamba est mort d'une cirrhose, quel intérêt à pratiquer une autopsie ?* », a déclaré à Human Rights Watch un ami proche et collègue de Bamba. « *[Les autorités] semblaient déjà connaître les causes du décès avant qu'un médecin légiste ne puisse les établir. Cela a découragé la famille, la poussant à renoncer à l'autopsie.* »

Le corps de Bamba a été inhumé le 10 janvier dans son village natal de Lola, en Guinée forestière.

**Mamadou Oury Barry**

Le 5 août, dans le quartier de Coza de Conakry, des gendarmes

ont arrêté Mamadou Oury Barry, un chauffeur âgé de 21 ans, soupçonné d'avoir participé à des manifestations violentes antigouvernementales dirigées par l'opposition. Il a été placé en détention dans une brigade de gendarmerie à Conakry jusqu'au 7 août, date à laquelle il a été transféré à la Maison centrale. Selon son avocat, Barry a été accusé « *d'agression volontaire et de coups et blessures* ».

Trois membres de la famille de Barry ont déclaré à Human Rights Watch que Barry n'avait pas reçu de soins médicaux suffisants en détention, et était décédé dans sa cellule le 16 janvier. La mère de Barry a fait le récit suivant :

> *Le 14 janvier, mon fils m'a appelé et m'a dit qu'il avait mal au ventre. Je suis allée à la prison et j'ai demandé aux gardiens de l'emmener à l'hôpital. Ils ont répondu qu'ils le conduiraient au centre de santé de la prison. Mais je savais que le centre de santé n'était pas optimal et qu'il n'y avait pas de médicaments disponibles. Alors, j'ai acheté des médicaments avec l'intention de les ramener à la prison pour mon fils le lendemain. Mais quand j'ai apporté le médicament, le 15 janvier, j'ai été refoulée. Les gardiens de prison ont déclaré qu'ils ne pouvaient pas les accepter en l'absence d'ordonnance. Le 16 janvier, vers 14 heures, un détenu qui partageait la cellule avec mon fils m'a appelée pour me dire que mon fils était mort. Alors, j'ai appelé un gardien de prison qui a confirmé l'information et m'a dit que le corps avait été transporté à la morgue de l'Hôpital Ignace Deen.*

D'après un membre de la famille qui a identifié le corps à la morgue de l'hôpital le 16 janvier, les employés lui ont dit que le corps de Barry y avait été déposé depuis la Maison centrale de Conakry. Mais les autorités ont déclaré qu'il était décédé à l'hôpital de « *causes naturelles* ».

Après la mort de Barry, les membres de sa famille se sont adressés aux médias locaux pour dénoncer sa mort en détention

et le manque de soins médicaux adéquats. L'oncle de Barry a déclaré à Human Rights Watch avoir rencontré, le 18 janvier, le directeur de la Maison centrale de Conakry dans son bureau pour discuter de la manière de récupérer le corps de Barry à la morgue. L'oncle a poursuivi : « *Il m'a dit que, compte tenu des déclarations publiques de la famille, il serait compliqué de récupérer le corps. Il a suggéré que la famille publie une rétractation publique ou amende ses déclarations initiales disant que Barry n'était pas mort à l'hôpital, mais en prison.* »

Le 19 janvier, la famille de Barry a déposé une demande officielle auprès du procureur du Tribunal de première instance de Dixinn pour récupérer le corps de Barry à la morgue. La famille a finalement pu l'inhumer le 2 février.

**Human Rights Watch** 17 mars 2021

---